

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CHEMINOT †
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : BARTHEL Gérald, COLIN Sébastien, HENOT François, LORRAIN Michel, VINCENT Maria, RENAUD Christophe, PERRIN Yves, KALIS Lionel MATHIEU Isabelle, GENIN Arnaud, VINCKEL Marie Claire, ROBIN Richard et SPIQUEL Sylvie

Absents excusés: BRASTEL Fabienne

Date de convocation : 11.10.2016

Délibération n°23 – Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Pour donner suite à l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire de la communauté de commune du Sud Messin du 29 septembre 2016, (cf document joint)

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications statutaires proposées par le Conseil Communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017.

13 voix pour, 1 absent

Délibération n°24 – Convention d'occupation domaniale hébergement passerelle de télérelevé :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec la société M2O, société spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données depuis des objets communicants pouvant être remontées via des réseaux audio, sise Tour Franklin La Défense 8, 92800 PUTEAUX.

La présente autorisation d'occupation entre en vigueur ce jour, elle est établie pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

La présente convention relative à la pose de Répéteurs est signée contre une redevance d'occupation du domaine public de 0.10 € par répéteur installé et par an.

13 voix pour, 1 absent

Délibération n°25 – SACPA Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec la société SACPA concernant le contrat de prestation de services missions de services publics comprenant l'accueil simple en fourrière des animaux en divagation sur la voie publique et des animaux dangereux.

Le présent contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans (fin le 31/12/2020).
Le montant forfaitaire annuel sera de 691.68 € HT.

13 voix pour, 1 absent

Délibération n°26 – Transfert de location d'un terrain communal :

Vu sa délibération en date du 22 novembre 2005, le Conseil Municipal loue un terrain de 573 ares au lieu-dit « Baché – Mont en Roy – Prage » ainsi qu'un terrain de 342 ares au lieu-dit « En Retrémont ».

A la demande de Monsieur GIRARDIN Aimé, le locataire actuel desdits baux, le Conseil Municipal autorise le transfert de cette location au nom de Monsieur GIRARDIN Aimé.

13 voix pour, 1 absent

Délibération n°27 – Agent recenseur 2017 :

Après l'exposé du Maire concernant le recensement de la population prévu en 2017, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent recenseur pour le recensement 2017.

13 voix pour, 1 absent

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
BARTHEL	Gérald	3ème adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	Absente
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	1er adjoint	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SPIQUEL	Sylvie	2ème adjoint	
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	